



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du Directeur académique

Affaire suivie par :

François COUX

Réf. : FC/VLS/577

Tél : 05 56 56 36 21

Mél : dsc33-cabinet@ac-bordeaux.fr

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

Bordeaux, le 11 janvier 2021

Le Directeur académique

à

**Madame le Maire,
Monsieur le Maire,**

Objet : Organisation de la rentrée scolaire 2021

En ce début d'année, au-delà des traditionnels vœux que **j'adresse à chacune et chacun d'entre vous, de sérénité, de santé et de projets partagés**, je souhaite vous remercier sincèrement pour tout le travail accompli avec les inspecteurs de l'Éducation nationale, les directeurs d'école et les équipes pédagogiques, a fortiori dans le contexte sanitaire que nous connaissons depuis plusieurs mois.

Le dialogue constant que nous entretenons a permis d'agir ensemble au service de l'École, de chacun des 140000 écoliers de Gironde, en proximité et confiance.

Plus que jamais, je souhaite poursuivre, avec vous, **cette recherche permanente de complémentarité, de synergie dans la mise en œuvre des politiques éducatives.**

Vous savez que le processus de préparation de la rentrée 2021 est enclenché depuis quelques semaines déjà. Il trouvait depuis six ans un point de rencontre incontournable par nos réunions, dans chacun des arrondissements, la dernière semaine de janvier. Face à la situation sanitaire que nous connaissons encore, il me paraît raisonnable d'en **modifier la forme sans ne rien perdre de nos échanges et réflexions partagés**. Ainsi il n'y aura pas cette année de rencontres collectives mais davantage de temps personnalisé à votre convenance, individuel, semi-collectif, par bassin de vie, par RPI... Je suis donc à votre disposition pour travailler dans la plus grande proximité au regard de la situation de chacun, **toujours en appui des inspecteurs de l'Éducation nationale avec qui vous êtes en relation permanente.**

La forme est donc à votre convenance, **le fond reste le même, réfléchir, agir, se projeter au service d'une école qui se doit d'être plus juste encore, plus efficace toujours.**

Les priorités pour la rentrée 2021 s'appuient sur des moyens remarquables accordés à la direction académique des services de l'Éducation nationale de la Gironde.

Il nous revient donc de combiner avec esprit de finesse et détermination pédagogique, une dimension quantitative **+101 postes d'enseignants pour 60 élèves de moins attendus** et des actions pédagogiques dont nous savons qu'elles sont **déterminantes pour améliorer les résultats de chaque élève et travailler à leur devenir.**

Objectifs prioritaires pour la rentrée 2021 :

- **Alléger les classes de GS, CP, et CE1 avec un plafonnement des effectifs à 24 élèves** pour atteindre 100% à la rentrée 2022. Un effort important est attendu à la rentrée 2021 pour les GS et CP.
- **Dédoubler les classes de GS, CP, CE1 en REP+ à 100% à la rentrée 2021, en REP à 100% horizon 2022.**
- **Améliorer les conditions d'exercice des directeurs d'école** en leur donnant plus de temps de décharge.
- **Conforter le taux d'encadrement des élèves, à tous les niveaux, dans toutes les écoles** et s'inscrire ainsi dans la dynamique très positive que nous connaissons depuis plusieurs années.

Une clé de répartition en phase avec les enjeux du département :

- La ruralité et l'Éducation prioritaire d'une part,
- Les autres territoires d'autre part,

Naturellement et conformément aux engagements ministériels, aucune école ne sera fermée sans votre accord. Concernant les classes, les ouvertures et fermetures seront prononcées par la direction académique, sur la situation de la rentrée 2021, en regardant les évolutions des effectifs, en constat et en tendance, en considérant aussi les perspectives à moyen et long terme. Aussi je ne peux que vous réaffirmer la disponibilité des inspecteurs de l'Éducation nationale et de la direction académique pour **travailler les enjeux de territoire dans une dimension prospective**.

Pour rappel, en ruralité, dans une logique partagée depuis quelques années, une mesure dite de sauvegarde ne peut s'appliquer **que pour une seule année scolaire** que celle-ci soit « habituelle » ou « exceptionnelle » comme l'an dernier. Au-delà et si la réalité des chiffres se confirme, une fermeture de classe est toujours actée par la direction académique.

« Ce dispositif de sauvegarde », qui doit faire partie d'une réflexion globale, reste une composante importante de l'accompagnement et du soutien à l'école rurale en Gironde, qui -de manière raisonnée- s'inscrit dans le temps. Quelques chiffres : entre la rentrée 2015 et la rentrée 2020, nos écoles rurales ont perdu 984 élèves, pour autant nous avons créé 7 classes supplémentaires. **Le taux d'encadrement des élèves s'est donc sensiblement renforcé et l'école est restée plus que jamais un élément structurant des territoires.**

Il me paraissait important de partager ainsi avec vous ce cadre et ces principes, **ils sont nos références communes pour affermir partout le juste fonctionnement du service public d'Éducation.**

Nous restons en toute circonstance et collectivement, les inspecteurs de l'Éducation nationale et moi-même, à votre entière disposition pour vous rencontrer dès à présent ou dans les semaines à venir.

En vous remerciant encore pour votre engagement à nos côtés, je vous prie d'agréer, Madame le maire, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

*A votre disposition,
Respectueusement,*


François COUX

Pièce jointe : diaporama préparation de la rentrée 2021

- 1- Les établissements scolaires en Gironde
 - 1.1 Les établissements scolaires du 1er degré
 - 1.2 Les établissements scolaires du 2nd degré
 - 2- Des priorités au service d'une ambition renouvelée**
 - 2.1 - La scolarité obligatoire et le continuum bac -3, bac +3
 - 2.2 - Des priorités qui s'inscrivent dans le temps
 - 2.3 - Des moyens d'enseignement Rentrée 2021
 - 2.4 - Les territoires éducatifs ruraux
 - 3- Des compétences partagées**
 - 3.1 - Le service Jeunesse, Engagement et Sports
 - 3.2 - Ecole numérique
 - 3.3 - L'absentéisme scolaire et/ou des relations distendues entre institutions et familles
 - 3.4 - Un service public pour une école inclusive
 - 3.5 - L'inscription des élèves et l'obligation scolaire
 - 3.6 - L'instruction à domicile
 - 3.7 - Le service minimum d'accueil les jours de grève
 - 3.8 - Les sorties scolaires
 - 3.9 - La sécurité des élèves et des personnels